

**Objet : Votre correspondance du 30 septembre 2013**

**Date :** jeudi 3 octobre 2013 01:13

**De :** Patrick Jehannin <patrick.jehannin@gmail.com>

**À :** <catherine.durfort@cg35.fr>

Madame la Directrice,

Je vous suis reconnaissant d'avoir très rapidement donné suite à ma demande de communication de documents administratifs formulée le 24 septembre dernier.

Concernant le contrat passé avec la société GFT, il me semble qu'il manque deux des trois pièces constitutives du marché, que je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir si elles sont disponibles : la décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation ainsi que la note méthodologique précisant la manière dont le titulaire entend remplir ses missions.

Par ailleurs, pouvez vous me préciser si les « livrables attendus » sont réellement des documents confidentiels, comme pourrait le laisser penser « Le Mensuel de Rennes » dans son édition du mois de septembre 2013 (page 16), ou bien si au contraire ce sont comme on peut l'espérer des documents parfaitement communicables ?

Dans cette dernière hypothèse, accepteriez vous de me les communiquer ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces interrogations, et vous prie d'agréer Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick Jehannin

**Objet : Re: Votre correspondance du 30 septembre 2013**

**Date :** jeudi 3 octobre 2013 16:05

**De :** DURFORT Catherine <catherine.durfort@cg35.fr>

**À :** Patrick Jehannin <patrick.jehannin@gmail.com>

**Cc :** MALHERBE-WEYER Danielle <danielle.weyer@cg35.fr>

Bonjour Monsieur Jehannin,

Pour la décomposition du prix, je vois avec mon service. En revanche, je vous confirme que les livrables comme la note méthodologique sont des documents que je ne peux vous communiquer pour des raisons juridiques. J'ai vérifié auprès de notre service des marchés publics.

Sincèrement

Catherine Durfort

Directrice de la communication

Département d'Ille-et-Vilaine

**Objet : Re(2): Votre correspondance du 30 septembre 2013**

**Date :** vendredi 4 octobre 2013 07:49

**De :** Patrick Jehannin <patrick.jehannin@gmail.com>

**À :** DURFORT Catherine <catherine.durfort@cg35.fr>

**Cc :** MALHERBE-WEYER Danielle <danielle.weyer@cg35.fr>

Bonjour Madame Durfort,

Je vous remercie pour votre célérité.

J'ai bien conscience que le caractère communicable des documents administratifs en général, des documents relatifs à la commande publique en particulier et notamment des documents concernant l'exécution des marchés, s'apprécie sous réserve du respect du secret en matière commerciale et industrielle.

A l'inverse, je ne cerne absolument pas les bases juridiques qui feraient obstacle à la communication de l'ensemble des documents que j'ai sollicités, éventuellement occultés des mentions sous secret dans l'hypothèse où il en existerait puisque telle est la règle.

Accepteriez vous de me préciser les références juridiques invoquées ?

En cas d'incertitude ou de désaccord sur leur interprétation, nous pourrions tout simplement solliciter l'avis de la CADA.

Bien à vous.

Patrick Jehannin

**Objet : RE: Re(2): Votre correspondance du 30 septembre 2013**

**Date :** vendredi 4 octobre 2013 16:30

**De :** DURFORT Catherine <catherine.durfort@cg35.fr>

**À :** Patrick Jehannin <patrick.jehannin@gmail.com>

**Cc :** TOURENNE Jean-Louis <jean-louis.tourenne@cg35.fr>, BENMEDDAH Kamel <kamel.benmeddah@cg35.fr>, QUINAUT Laurence <laurence.quinaut@cg35.fr>

Bonjour Monsieur Jehannin,

Il s'agit bien du respect du secret en matière commerciale et industrielle.

Notre service des marchés publics nous a rappelé cette obligation.

En revanche, vous trouverez en pièce jointe le bordereau de prix que nous avons oublié par erreur lors de notre dernier envoi. Comme vous le constaterez, nous sommes tout à fait transparents s'agissant de tous les documents communicables.

Vous rencontrez le Président Tourenne dans une dizaine de jours; vous pourrez, si vous le souhaitez, évoquer cette question avec lui.

Sincèrement

**Catherine Durfort**

*Directrice de la communication*

*Conseil général d'Ille-et-Vilaine*

1 avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 Rennes Cedex

Tel : 02 99 02 35 31

Mél :catherine.durfort@cg35.fr <mailto:catherine.durfort@cg35.fr>

**Objet : Re: Re(2): Votre correspondance du 30 septembre 2013**

**Date :** mardi 8 octobre 2013 08:59

**De :** Patrick Jehannin <patrick.jehannin@gmail.com>

**À :** DURFORT Catherine <catherine.durfort@cg35.fr>

Bonjour Madame Durfort,

Je vous remercie pour le bordereau de prix.

Nous n'avons pas la même lecture des dispositions concernant le respect du secret en matière commerciale et industrielle.

J'évoquerai donc la question avec le Président Tourenne ce 14 octobre.

Bien à vous.

Patrick Jehannin